

Objet : Convention avec le CETOP et BIM Academy portant sur la mise en œuvre du diplôme d'établissement à vocation internationale en Génie urbain et technologies de l'information de l'EIVP, pour l'Espagne

Accuse de réception - Ministère de l'Intérieur

075-20000693-20161124-DCA201666-DE

Délibération du Conseil d'administration du 24 novembre 2016

Accusé certifié exécutoire

Affichée au siège de la Régie le

Réception par le préfet : 24/11/2016

Reçue par le représentant de l'Etat, le :

Le Conseil d'administration,

Vu la délibération du Conseil de Paris n° 2005-DASCO 146-1°) des 11 et 12 juillet 2005 portant création de la Régie dotée de l'autonomie financière et de la personnalité morale chargée de la gestion de l'Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris, école supérieure du génie urbain (EIVP) ;

Vu les statuts de la Régie et notamment leur article 18 ;

Vu la délibération du conseil d'administration de l'EIVP 2016-057 du 24 novembre 2016 approuvant la création d'un diplôme d'établissement à vocation internationale de niveau I en Génie urbain et technologies de l'information / URBANTIC.

Sur proposition du Président du Conseil d'administration ;

DELIBERE

Article 1er : M. le Président du Conseil d'administration de la Régie EIVP est autorisé à signer le projet de convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec le Col-legi d'Enginyers Tècnics d'Obres Públiques de Catalunya, association professionnelle, ayant son siège carrer Numància 95-99 Local 5 08029 Barcelone (Espagne) et avec WITS Institute Société Limitée, ayant son siège 346 Mallorca, 08013 Barcelone (Espagne), relative aux conditions de mise en œuvre du diplôme d'établissement à vocation internationale de niveau I en Génie urbain et technologies de l'information / URBANTIC, sur le territoire de l'Espagne, pour une durée de deux ans.

Article 2 : Les recettes correspondantes seront constatées sur la section de fonctionnement du budget de la régie EIVP des exercices 2016 et suivants.